

Antenne Normes Acoustique



Aperçu de la réglementation et des normes acoustiques en Belgique

Auteurs:

A. Dijckmans, L. De Geetere
Buildwise

Version 1.5
Août 2026

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des normes et décrets principaux en matière d'acoustique du bâtiment, d'acoustique environnementale et d'acoustique industrielle aux niveaux européen, fédéral et régional.

Vous trouverez davantage d'informations sur les normes et décrets dans différents documents disponibles sur le [site Internet](#) de l'Antenne Normes Acoustique.

	Acoustique du bâtiment	Acoustique environnementale	Acoustique industrielle
Europe 		Directive 2002/49/CE (bruit dans l'environnement) Directive 2000/14/CE (matériel)	Directive 2003/10/CE (bruit) Directive 2002/44/CE (vibrations)
Belgique 	NBN S 01-400-1:2022 (habitations) NBN S 01-400-2 (écoles) NBN S 01-400-3 ¹ (autres types de bâtiments)	AR du 10 juin 1976 (BHG) (sport moteur) AR du 24 février 1977 (WAL) (musique) AR du 16 juin 1982 (méthodes de mesure engins de chantier) AR du 29 avril 2001 (appareils domestiques) AR du 6 mars 2002 (machines destinées à une utilisation extérieure) AR du 12 août 2008 (CE-marquage machines)	Code du bien-être au travail - livre V, titre 2 (bruit) - livre V, titre 3 (vibrations)
Région flamande 	VLAREM II 1995 (exigences acoustiques à l'intérieur)	VLAREM II 1995 (permis d'environnement, classement des établissements, normes de qualité de l'environnement, exigences acoustiques à l'extérieur) Arrêté MER 2004 (évaluation des incidences sur l'environnement) Arrêté du 23 décembre 2011 (éoliennes) Arrêté du 17 février 2012 (activités musicales)	

¹ Jusqu'à fin 2026, une période de transition s'applique, durant laquelle les projets de constructions peuvent soit se conformer aux normes actuelles NBN S 01-400 et [NBN S 01-401](#) (qui seront abrogées à partir de 2027), soit à la nouvelle norme NBN S 01-400-3.

	Acoustique du bâtiment	Acoustique environnementale	Acoustique industrielle
Région wallonne 	 <u>Arrêté du 4 juillet 2002</u> (nuisance des établissements à l'intérieur) <u>Art 1bis Loi 18 juillet 1973</u> (nuisance du trafic aérien à l'intérieur & primes rénovation de l'habitat)	<u>Décret du 11 mars 1999</u> (permis d'environnement) <u>Arrêté du 4 juillet 2002</u> (classement des établissements) <u>Arrêté du 4 juillet 2002</u> (nuisance des établissements à l'extérieur) <u>Art 1bis Loi 18 juillet 1973</u> (nuisance du trafic aérien à l'extérieur) <u>Arrêté du 13 décembre 2018</u> (son amplifié dans les lieux publics)	
Région de Bruxelles-Capitale 	 <u>Arrêté du 21 novembre 2002</u> (méthode de contrôle à l'intérieur) <u>Arrêté du 21 novembre 2002</u> (bruits de voisinage à l'intérieur)	<u>Ordonnance du 5 juin 1997</u> (permis d'environnement) <u>Ordonnance du 22 avril 1999</u> & <u>Arrêté du 4 mars 1999</u> (classement des établissements) <u>Arrêté du 21 novembre 2002</u> (méthode de contrôle à l'extérieur) <u>Arrêté du 21 novembre 2002</u> (nuisance des établissements) <u>Arrêté du 21 novembre 2002</u> (bruits de voisinage à l'extérieur) <u>Arrêté du 27 mai 1999</u> (trafic aérien) <u>Arrêté du 28 juin 2001</u> (aérodromes) <u>Arrêté du 26 janvier 2017</u> (son amplifié dans les lieux publics)	